

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2009

MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 1692)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 276

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 17

Supprimer l'alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une loi qui fixe la lutte contre le changement climatique « au premier rang des priorités » (article 2) ne peut faire en même temps la promotion des centrales à charbon, technologies parmi les plus émettrices en gaz à effet de serre.